



Revue de presse

N° 32 - jeudi 9 janvier 2014

SOMMAIRE

Dossier Spécial TVA N°9



TVA sur les centres équestres : une pétition
amenée à Hollande en calèche

19 décembre 2013

Le Cheval

La mort du p'tit Cheval ?

20 décembre 2013



Manifestation anti-équitaxe à Strasbourg

23 décembre 2013



TVA : mobilisation européenne des centres
équestres

23 décembre 2013



Un lâcher de ballons contre la TVA équestre

23 décembre 2013



A Bruxelles ou à Paris, contre l'équitaxe

24 décembre 2013



TVA équestre : une manifestation au Mont Saint
Michel

24-25 décembre 2013



Les anti-TVA se sont fait entendre

30 décembre 2013



Les centres équestres n'ont pas réussi à annuler la
hausse de la TVA

30 décembre 2013



Inquiétudes au centre équestre

2 janvier 2014



Hausse de la TVA dans les centres équestres: la
pension augmente en moyenne de 50 euros

2 janvier 2014





Revue de presse

N° 32 - jeudi 9 janvier 2014

SOMMAIRE

Dossier Spécial TVA N°9



Hausse de la TVA : rogner sur les marges

2 janvier 2014



Équitaxe : la colère des cavaliers gersois

3 janvier 2014



QUELQUES MOIS DE SURSIS POUR LES
CENTRES ÉQUESTRES

4 janvier 2014



Equitaxe : certains centres équestres héraultais
risquent de mettre la clé sous la porte

5 janvier 2014



Hausse de la TVA: les centres équestres
respirent un peu, mais...

7 janvier 2014



GENERALI
Solutions d'assurances





19 décembre 2013

TVA sur les centres équestres : une pétition amenée à Hollande en calèche

PARIS, 19 décembre 2013 (AFP) - Escortée par la police nationale, une calèche tractée par deux chevaux, est partie jeudi matin de la place de la Concorde à Paris jusqu'à l'Elysée pour remettre une pétition à François Hollande contre la hausse de la TVA équestre à 20 % au 1er janvier 2014.

Devant des touristes surpris, les deux haflinger à la robe alezane et au crin délavé ont battu les pavés parisiens à midi et demi pour arriver à 13 heures devant l'Elysée, a constaté l'AFP.

Pascal Mulet-Querner, porte-parole du collectif "Équitation en péril" et Serge Lecomte, président de la Fédération française d'équitation, ont remis une lettre à l'Elysée sur laquelle était écrit : "Le cheval, 2.500.000 Savoir faire, Respect, Social, Rural, Emplois, Éducation, Culture, Sport, Insertion, Handicap, Loisir, Mixité".

Ils ont également donné une partie des quelque 50.000 cartes postales écrites par les visiteurs du Salon du Cheval de Paris en réaction à cette hausse de la TVA qui a donné lieu à de nombreuses manifestations depuis plusieurs semaines.

"Nous nous battons pour l'équitation sociale, la ruralité, pour la survie des centres équestres qui sont les derniers lieux de vie dans les campagnes", a dit Pascal Mulet-Querner.

"Aujourd'hui, la rentabilité d'un centre équestre, c'est 7%. Si on passe la TVA de 7 à 20 %, c'est la faillite et la fermeture des établissements !", a-t-il ajouté, espérant "que le Président de la République aille manquement sur manquement avec l'Europe et utilise le fonds cheval de 20 millions d'euros pour payer les amendes", a-t-il dit.



A propos de l'approbation SF 2013
Extrait d'une lettre ouverte adressée par Jean Leffevre à Bernard Le Couanol

TVA : La mort du p'tit cheval ?

La réunion de la dernière chance a échoué à Bruxelles vendredi 13 décembre 2013. Vendredi 13 de la malchance et ironie du sort, ce jour là, la Fédération Equestre Internationale proposait à l'Assemblée Générale des Nations Unies de désigner le 13 décembre, comme la Journée Internationale du cheval, rendant ainsi hommage à la contribution des chevaux dans l'économie mondiale, le patrimoine culturel et le sport. Jour de deuil national oui.

Il restait un mince espoir à la délégation composée des re-

« • La possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA a été harmonisée en 1992 (directive 92/77/CEE du Conseil du 19 octobre 1992) dans la perspective de la création du marché intérieur au 1er janvier 1993.

La liste des opérations pour lesquelles les Etats membres peuvent appliquer un taux réduit figure à l'annexe III de la directive TVA (directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006), approuvée à l'unanimité par les Etats membres, dont la France.

Cette liste ne prévoit pas de possibilité d'application du taux réduit de TVA à la filière équine en tant que telle.

En revanche, elle autorise l'application d'un taux réduit de TVA pour les animaux normalement destinés à être utilisés dans la préparation des denrées alimentaires (point I de l'annexe III), et pour les livraisons de biens et prestations de services d'un type normalement destiné à être utilisé dans la production agricole (point II de l'annexe III).

En outre, elle ne prévoit pas non plus de taux réduit de TVA pour les activités sportives en général.

Seuls deux aspects spécifiques seraient susceptibles de bénéficier, le cas échéant, d'un taux réduit de TVA; « le droit d'admission aux manifestations sportives » (point 13 de l'annexe III) et « le droit d'utilisation d'installations sportives » (point 14 de l'annexe III).

Par contre, toute autre opération relative aux manifestations ou aux installations sportives, à leurs équipements ou au

matériel qui y est utilisé, doit être soumise au taux normal de TVA. Il n'est pas non plus prévu de possibilité de taux réduit de TVA pour les cours de sport, et notamment les cours d'équitation.

La notion de « droit d'admission aux manifestations sportives » vise le droit d'entrée que paient les spectateurs pour assister à une manifestation sportive (par exemple, le billet pour assister à un match de football).

Donc, si un centre équestre organise un concours hippique et qu'il fait payer les spectateurs, le droit d'entrée correspondant pourrait le cas échéant bénéficier du taux réduit.

La notion de « droit d'utilisation d'installations sportives » vise par exemple le droit d'entrée dans une piscine ou un gymnase. Dans le cas d'un centre équestre, on pourrait imaginer que le propriétaire d'un cheval paie un droit pour utiliser le manège ou la course d'obstacles. Dans un tel cas, le taux réduit pourrait le cas échéant être appliqué sur cet aspect spécifique.

En revanche, il est évident que la plus grande part des activités du centre équestre n'est pas couverte par ces termes, notamment les cours d'équitation, la mise à disposition des chevaux (qui ne peuvent certainement pas être qualifiés d'« installations »), l'hébergement et la nourriture des chevaux appartenant à des propriétaires...

Il est utile de préciser également que l'article 132, paragraphe 1, point m de la directive TVA prévoit l'exonération de TVA de « certaines prestations de services ayant un lien

étroit avec la pratique du sport ou de l'éducation physique ». Toutefois, lesdites prestations doivent être « fournies par des organismes sans but lucratif aux personnes qui pratiquent le sport ou l'éducation physique ».

• Dans son arrêt du 8 mars 2012, la Cour de justice a jugé que la France avait manqué à ses obligations en vertu de la directive TVA « en appliquant des taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée aux opérations relatives aux équidés et, notamment, aux chevaux, lorsque ceux-ci ne sont normalement pas destinés à être utilisés dans la préparation des denrées alimentaires ou dans la production agricole ».

Le recours de la Commission portait sur l'ensemble des activités de la filière équine en France bénéficiant d'un taux réduit de TVA, y compris les activités des centres équestres.

• L'application du taux réduit de TVA, dans le cadre des possibilités offertes par la directive, est une possibilité laissée aux Etats membres. Ainsi, selon les informations de la Commission, la France n'utilise pas cette possibilité pour les droits d'entrée dans les piscines ou les gymnases (application du taux normal).

• La France est tenue d'exécuter cet arrêt de la Cour de justice, à savoir de modifier sa législation afin de se conformer aux règles de la directive TVA. A défaut, la France encourt le risque d'une deuxième condamnation par la Cour de justice pour « manquement sur manquement », et du paiement à ce titre d'une amende et d'une astreinte.

présentants des ministères concernés (Economie, agriculture, Sports) et des professionnels des centres équestres pour obtenir un moratoire. La Commission fut inflexible comme elle l'annonçait avant même de recevoir les protagonistes dans une dépêche AFP. C'est non dans l'état actuel du contexte. Un non que Baudouin Baudru, un des experts de la Commission, interrogé à ce sujet, avait clairement affirmé par écrit le 22 novembre dans la communication que nous reproduisons ci-dessous.

Un tel arrêt n'est pas encore intervenu. En revanche, la Commission a ouvert la procédure de « manquement sur manquement » pouvant aboutir à une saisine de la Cour de justice en la matière.

• Enfin, nous comprenons votre préoccupation et votre souhait de voir soutenu le secteur économique auquel vous appartenez.

Toutefois, en tant que « gardienne des Traités », il incombe à la Commission de veiller à ce que les Etats membres transposent correctement en droit national la législation de l'Union qu'ils ont adoptée à l'unanimité au sein du Conseil (s'agissant de dispositions fiscales), et qu'ils exécutent les jugements de la Cour de justice les concernant. Dans une Union de droit, comme dans un Etat de droit, la loi doit être respectée par tous.

Si la France souhaite soutenir l'équitation et l'activité des centres équestres, il lui appartient de trouver des solutions de soutien à ce secteur qui soient conformes au droit de l'Union européenne. »

Dans sa grande mansuétude, la Commission européenne an-

nonce cependant « écouter les positions des représentants français du secteur du cheval, et les encourager à envisager d'autres options pour soutenir le secteur ». Elle rappelle que la loi de finances a été « adoptée à l'unanimité par les Etats membres » et que ceux-ci « ne peuvent pas en faire une interprétation large ». De plus, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République tchèque ont dû modifier les règlements fiscaux applicables aux opérations sur les équidés pour se mettre en conformité avec la législation européenne.

Riposte à l'échelle européenne

KO debout, dégoûtés, sonnés, c'est ce que ressentent les dirigeants de centres équestres après l'annonce de cet échec. C'est moins la dégringolade économique qui les attend à partir du 1^{er} janvier que l'aspect psychologique de la situation qui les bouleverse. « On est en train de tuer chez nous l'envie de faire » analyse un des organisateurs de la manifestation parisienne. C'est un arrêt de mort lente.

Les membres de « l'équitation en péril » ont choisi de mettre en responsabilité l'Etat, de tenter de l'envoyer à l'affrontement dans la fameuse procédure de manquement sur manquement qui serait une sorte de procédure d'appel juridique. Les dirigeants sont sur les dents car qui peut dire le taux de TVA qui sera appliqué en janvier ? L'Etat tiendra-t-il sa promesse orale de maintenir le taux réduit au premier janvier



Pascal Mulet Querner un des organisateurs des manifs parisiennes

(lequel !?) pour qui, comment ? Mises en sommeil ces derniers temps pour ne pas gêner le climat des négociations, les manifestations ont déjà repris sporadiquement. Des actions d'envergure sont d'ores et déjà programmées dès lundi 23 décembre dans les grandes villes d'Europe : Amsterdam, Bruxelles, Turin, Stuttgart, Strasbourg, Paris. La Horde a relancé son opération « crottin pour tous » en direction des préfetures et des permanences des députés. Sur que la déclaration de François Hollande qui assimilait les manifestants contre l'équidax à « la droite indécorable, la même clientèle que celle qui manifestait contre le mariage pour tous » ne va pas s'oublier de sitôt. Paradoxe, pendant que la rue cherche à créer un vrai malaise, la commission européenne consulte publiquement sur l'avenir des taux réduits pour les activités d'intérêt général dont fait partie le sport. Affrontement, consultation, incertitude ingérable pour les centres équestres, qui peut dire si le p'tit cheval survivra ?

Etienne Robert

Le Cheval

Édité par Le Cheval SARL. Constitué le 28 février 2004 au capital de 254 288 €, inscrite au RC Mirecourt B-403285729

2 rue de Touraine 88140 Contrexéville

Tél. : 03 29 05 83 83

Abonnement 1 an : 75 €

Directeur de la publication :

Etienne Robert - direction@lecheval.fr

Abonnements :

abonnements@lecheval.fr

Publicité : publicite@lecheval.fr

Infographie : maquette@lecheval.fr

Principaux associés :

E. Robert et F. Lévy

Dépôt légal : à parution

Imprimé par Roto-Champagne

52000 Chaumont

N° CPPAP 0214K85848

Une proposition de loi

Jacques Myard, Marc Le Fur, Éric Woerth, Valérie Pécresse et une vingtaine de députés de droite ont déposé le 5 décembre une proposition de loi à l'Assemblée Nationale, visant à permettre l'application du taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée aux prestations de services correspondant exclusivement au droit d'utilisation des installations équestres exploitées à des fins d'activités physiques et sportives. L'objet de cette proposition de loi est de réserver le taux de TVA réduit aux prestations correspondant exclusivement au droit d'utilisation des installations équestres, à savoir les entraînements des clients utilisant leurs propres chevaux et les pensions de chevaux confiés aux centres équestres, ce qui correspondrait aux exigences européennes.



23 décembre 2013

Manifestation anti-équitaxe à Strasbourg

Une cinquantaine de véhicules sont venus de loin pour manifester contre la hausse de la TVA de 7 à 20% dans les centres équestres, devant le Parlement européen de Strasbourg. Avec, à la clé, un lâcher de ballons



Les opposants à l'"équitaxe" ont manifesté devant le Parlement européen © Maxppp

Les manifestants réclament une "équitation pour tous". 25 camions et 15 voitures se sont réunis ce lundi à la mi-journée, devant le Parlement européen de Strasbourg. Leur revendication : le maintien de la TVA à 7% dans les centres équestres. Une directive européenne impose une hausse à 20% au 1er janvier, avec pour principale conséquence une augmentation des prix des cours et des pensions. La date tant redoutée approche donc au galop, et pour les manifestants, le dossier avance plus vite au niveau national qu'au niveau européen.

"J'ai fait 500 kilomètres !"

Venus de toute la région Grand-Est, mais aussi de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère et du Var, les cavaliers et patrons de centres équestres comptaient bien rencontrer un parlementaire européen. "J'ai fait 500 kilomètres !", lance l'un d'eux. Seul un fonctionnaire européen était là, un peu gêné, pour faire office de médiateur. L'organisateur de la manifestation, Alain Bouchon, délégué régional du syndicat national des entreprises de tourisme équestre, n'en revient pas. "On va continuer de se battre (...), nous on n'y a pas droit aux vacances, on y sera toute l'année puisque qu'on va fermer."

Déçue elle-aussi de ce manque d'écoute, Joëlle ne veut rien lâcher. Elle est venue de la région lyonnaise avec une dizaine d'amis.

"Les chevaux s'envolent comme les emplois".

Les forces de l'ordre sont nombreuses à faire barrière, devant un Parlement européen vide en cette période de fêtes. Quant aux manifestants, venus en famille, ils procèdent à un lâcher de ballons symbolique pour clôturer la manifestation. Des ballons en forme de cheval. Dans le cortège, certains semblent baisser les bras. Quelqu'un lance : "voilà, les chevaux s'envolent comme les emplois".

Si le gouvernement français décide de conserver le taux réduit de 7% pour toute la filière équestre, ce sera à la Cour de justice européenne de trancher. L'équitation est la troisième fédération sportive de France. 2000 centres équestres, 6000 emplois et 80 000 chevaux sont menacés.

TVA : mobilisation européenne des centres équestres



Entre 400 et 500 camions, vans et voitures des centres équestres, répartis en huit convois, manifestent ce lundi pour dénoncer la hausse de la TVA de 7% à 20% à partir du 1er janvier.

Une pétition de plus de 50 000 signatures a déjà été remise à l'Elysée.

Mais après avoir déjà défilé en novembre et début décembre à Paris et dans plusieurs villes de province, les cavaliers veulent porter le débat au niveau européen. Des rassemblements sont prévus, ce lundi, devant le ministère des Finances à Bercy vers 12 heures mais aussi à Strasbourg ou encore en Belgique, au Luxembourg, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, et en Allemagne.

Actuellement, la Commission européenne refuse toute re-négociation du taux applicable en rappelant que la loi de finances a été «adoptée à l'unanimité des Etats membres» et que ceux-ci «ne peuvent pas en avoir une interprétation large». Plusieurs pays comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République tchèque, où les activités équestres bénéficiaient d'un taux de TVA réduit, ont déjà modifié les règlements fiscaux pour se mettre en conformité avec la législation européenne.

Pour sortir de cette situation qui risque d'entraîner la suppression de 6 000 emplois salariés et la fermeture de 2 000 clubs hippiques, les professionnels demandent que l'activité pratiquée dans les établissements soit considérée comme étant un sport à part entière bénéficiant, comme pour la gymnastique, le football ou le tennis, d'un taux réduit. D'autant que l'équitation est la troisième fédération sportive en France avec 700 000 licenciés, en hausse de 60% entre 2001 et 2010.

Le gouvernement français commence à prendre la mesure de la situation. «Le gouvernement reste déterminé à obtenir auprès de la Commission européenne et des autres Etats membres, à titre pérenne, un taux réduit pour la totalité des activités équestres, via une nouvelle directive TVA», ont affirmé la semaine dernière les ministres de l'Agriculture, des Sports et du Budget.

A défaut d'obtenir dans l'immédiat une nouvelle directive européenne, le gouvernement a par ailleurs décidé d'élaborer des mesures d'accompagnement de la filière telles que la création d'un fonds spécifique de soutien aux centres équestres et le maintien pendant un an d'un taux de TVA réduit pour tous les contrats conclus avant le 31 décembre 2013.

Les différents rassemblements prévus ce lundi

VILLE	DPTES CONCERNES	HORAIRE	POINT DE RENDEZ VOUS
BARCELONE (Maison de l'Europe)	04, 05, 06, 09, 11, 12, 13, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82, 83, 84.	07h00	Le Zenith (MONTPELLIER)
		08h30	Aire de Sigean (NARBONNE)
		09h30	Péage du Boulou (PERPIGNAN)
BRUXELLES (Commission Européenne)	14, 27, 75, 78, 92, 95.	10h30	Autoroute Lille-Bruxelles – a la douane de Mennen
LA HAYE (Ministère des Finances)	02, 59, 62, 76, 80.	07h00	Autoroute Lille-Bruxelles – a la douane de Mennen
LUXEMBOURG (CJUE)	08, 91, 77, 93, 94, 51	11h00	Autoroute A3 5km après la frontière aire de Berchem, station Shell
MONT-SAINT-MICHEL (L'archange)	14, 22, 29, 35, 50, 61	10h00	parking de l'hippodrome de Pontorson / Mont St Michel à hauteur de Moidrey
NANTES (Mairie)	16, 17, 24, 33, 40, 44, 47, 49, 53, 56, 64, 79, 85, 86.	09h30	aire de la Grassinière : 2km après le péage de l'A83 (Bordeaux) en direction de Nantes
PARIS (Ministère des finances)	01, 03, 10, 15, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 42, 43, 45, 51, 58, 60, 63, 69, 71, 72, 87, 89.	08h00	Lamotte-Beuvron devant le GHN
		08h45	A6 Péage de Fleury-en-Bière
		09h00	Aire de service d'Orléans – Gidy
STRASBOURG (Parlement européen)	07, 21, 25, 26, 38, 39, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 73, 74, 88, 90	10h00	Entrée Sud Strasbourg, centre routier du port fluvial : « Eurofret port autonome » - Rue de Rheinfeld
STUTTART (Mairie)	21, 22, 39, 52, 54, 57, 67, 68, 70, 88, 90	08h00	Aire de la Pfeffermatt (A35)

The logo for LE FIGARO, consisting of the text "LE FIGARO" in white, bold, sans-serif capital letters on a dark blue rectangular background.23 décembre 2013

Un lâcher de ballons contre la TVA équestre

Des dizaines de ballons, dont certains en forme de chevaux, ont été lâchés aujourd'hui à Paris par les représentants des centres équestres et de la filière en colère pour protester contre la hausse de la TVA à 20% à compter du 1er janvier.

A Paris, une cinquantaine de camions servant habituellement à transporter des chevaux se sont installés devant le ministère de l'Economie à Bercy, protégé par un important cordon policier. A 13h05 précises, les ballons se sont envolés dans le ciel gris, sous le regard d'une centaine de dirigeants de clubs équestres. Plusieurs manifestations étaient également prévues en région, à Nantes et au Mont Saint-Michel, et dans d'autres capitales européennes.

A la sortie sud de Nantes, plusieurs véhicules appartenant à des centres équestres ont participé en fin de matinée à une opération escargot sur l'autoroute reliant la ville à Bordeaux. Ils ont bloqué les automobilistes sur plusieurs kilomètres, avançant à touche-touche en direction du centre-ville, où les manifestants avaient prévu de converger devant la préfecture de Loire-Atlantique.

D'autres lâchers de ballons étaient prévus à la même heure à Bruxelles, La Haye, Stuttgart, au Luxembourg et à Barcelone. Selon François Lucas, président du comité régional d'équitation d'Ile-de-France, "la rentabilité d'un centre équestre est de 7% et si l'on passe la TVA de 7 à 20%, c'est la faillite et la fermeture garantie des établissements, sans compter l'impact très lourd sur toutes les professions annexes à cette activité comme celle de vétérinaire".



A Bruxelles ou à Paris, contre l'équitaxe

Une cinquantaine de représentants des centres équestres français ont manifesté lundi à Bruxelles contre la hausse de la TVA à 20 % au premier janvier, bloquant pendant environ une heure le quartier des institutions européennes avec leurs camions et leurs remorques.

Dans le même temps à Paris, une cinquantaine de camions servant habituellement à transporter des chevaux se sont installés devant le ministère de l'Économie à Bercy, protégé par un important cordon policier, alors qu'au Mont-Saint-Michel, environ cent vingt manifestants ont lâché sous la bruine et dans le vent deux à trois cents ballons dont cer-



Au Mont-Saint-Michel, lundi. Mobilisés contre Bruxelles.

(AFP)

tains en forme de chevaux. A Bruxelles, une délégation a été reçue à la Commission européenne. « Comme ce fut déjà

le cas le 13 décembre dernier, la Commission s'est montrée attentive aux préoccupations exprimées par cette délégation. La

discussion a notamment porté sur les conséquences juridiques, économiques et sociales créées par le changement du taux de TVA applicable aux activités de ces centres », a indiqué le porte-parole de la Commission, Olivier Bailly. Pour autant, il n'est pas question de modifier le taux de TVA, contrairement à ce que réclament les représentants des centres équestres.

Avant la France qui devra le faire le 1^{er} janvier, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République tchèque ont déjà modifié leurs règles fiscales sur les chevaux pour se conformer à la législation européenne.



La France en bref

TVA équestre : une manifestation au Mont-Saint-Michel



Une cinquantaine de manifestants venus de centres équestres d'Ile-de-France, de Normandie et de Bourgogne se sont rassemblés, hier matin, à Bruxelles, avec leurs véhicules vides de chevaux pour l'occasion, afin de bloquer la circulation au pied de l'immeuble de la Commission européenne. Ils protestent contre le

passage de la TVA de 7 % à 20 % le 1^{er} janvier. D'autres manifestations ont eu lieu à Paris, Strasbourg et au Mont-Saint-Michel, où une centaine de personnes ont lâché des ballons (photo). D'autres manifestations étaient prévues à La Haye, Stuttgart, Barcelone et Luxembourg.

Le Conseil d'État retoque l'union D8-Canal +

Le Conseil d'État a annulé, hier, l'autorisation de l'Autorité de la concurrence pour le rachat de *Direct 8* et *Direct Star* par *Canal +* en 2012. Il estime que le groupe acquiert trop de droits de re-diffusion des films français récents en clair. Cette décision n'annule pas le rachat des deux chaînes auprès du groupe Bolloré. Elle ne prendra effet qu'au 1^{er} juillet 2014. D'ici là, l'Autorité de la concurrence va pouvoir réexaminer l'opération et imposer à *Canal +* des contraintes supplémentaires sur le point litigieux. De son côté, *Canal +* signale que *D8* et *D 17* continueront de diffuser leurs programmes.

Baisse des recrutements au 3^e trimestre

702 601 postes de travail ont été pourvus au 3^e trimestre contre 729 802 au trimestre précédent, selon l'Observatoire tendance emploi compétence, mis en place par le Medef, qui a interrogé 40 000 entreprises du secteur privé. 11 % d'entre elles font état de difficultés à recruter, un chiffre stable. 6 % ont abandonné leur projet de recrutement (132 690 postes), dont la moitié pour problèmes de compétences, absence de candidats, manque d'attractivité de l'offre, réorientation des priorités...

Stephane Geurfoi



30 décembre 2013



Les anti-TVA se sont fait entendre

CHRISTINE LAGOUTTE [@clagoutte](#)

Christian Eckert, le député PS de Meurthe-et-Moselle, rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, se souviendra longtemps du dossier de la TVA. Pendant des mois, il a dû en effet faire face à l'activisme, confinant parfois au « harcèlement », des lobbys de plusieurs secteurs touchés de plein fouet par le relèvement annoncé des différents taux au 1^{er} janvier 2014.

L'ampleur de la contestation s'est révélée dans certains cas à la hauteur du coup de massue infligé par l'État à certaines branches.

Chevaux et poneys dans la rue

Ainsi l'annonce que la TVA sur les centres équestres passerait de 7 % à 20 % (pour répondre aux injonctions de Bruxelles) a poussé dans la rue, à poney, à cheval ou à bord de camionnettes, les professionnels du secteur mais aussi leurs clients, affolés par la hausse prévisible des tarifs. Opérations escargot aux abords des grandes villes, mani-

festations dans la capitale ou devant le Parlement européen de Strasbourg... la filière a fait preuve d'une mobilisation sans faille. Selon elle, l'équitaxe menace directement la viabilité de 2 000 de ses 7 000 centres équestres, et pourrait entraîner la perte de 6 000 emplois sur un total de 25 à 30 000.

Sans remettre en cause la demande de la Commission européenne (le taux de TVA à 20 % s'impose aux activités équestres dans tous les pays de l'UE), le gouvernement pourrait faire un geste en maintenant une TVA à 7 % sur « les activités sportives et d'éducation des centres équestres ».

Dans le cas du BTP, la fronde s'est soldée par quelques avancées

(voir ci-dessous). Il est vrai que, là encore, l'arme de l'emploi a pesé lourd dans la balance. Selon la FFB, la hausse du taux réduit de TVA de 7 % à 10 % risquait d'entraîner la perte de 20 000 emplois, tandis que Patrick Liébus, le président de la Capeb (artisans du bâtiment), avançait pour sa part le chiffre de 16 000 à 18 000 postes supprimés. Avec à la clé un retour en force du travail au noir.

Autre front protestataire, dans les transports, celui des ambulanciers a aussi obtenu en partie gain de cause : c'est la Caisse nationale d'assurance-maladie qui prendra en charge la hausse de la TVA sur les véhicules sanitaires légers (VSL). ■



Les centres équestres et les ambulanciers sont touchés de plein fouet par la hausse de la TVA. MARMARA/LE FIGARO, DR

des artisans, le ministre du



30 décembre 2013

Les centres équestres n'ont pas réussi à annuler la hausse de la TVA

La TVA dans la filière équine va bien passer à 20% au 1er janvier. Les professionnels craignent des difficultés.



Des signataires de la pétition pour défendre les centres équestres, à la manif de Lyon du 1er novembre 2013. Alexis Hennebelle © Radio France

Manifestations, prises de paroles, pétitions, interventions auprès des politiques... Rien n'y a fait ! La TVA va bondir de 7 à 20 % au 1er janvier dans les centres équestres. A Avignon, Marie Moya tient le centre équestre de l'île de la Barthelasse et est la déléguée régionale du groupement hippique national. Elle estime que les conséquences de cette "équitaxe" vont être graves.

Inquiétudes au centre équestre

Face à la hausse de la TVA, le gérant craint une remise à plat de ses actions d'équithérapie, qui apportent du bien-être aux handicapés.



Propriétaire du centre équestre La Musarde depuis 25 ans, à Margny-sur-Matz, Hervé Dewachter voit d'un mauvais œil la majoration de la TVA sur les centres équestres, appliquée au 1^{er} janvier. Elle passe de 7 à 20 %, ce qui fait planer une menace sur la filière, selon les professionnels. Or, « nous transmettons des valeurs éducatives réelles. La première question à se poser est de savoir si oui ou non les autorités reconnaissent que nous exerçons une mission de service public d'éducation populaire », lance le gérant. Et d'ajouter : « Je suis chef d'entreprise. Il serait facile de contourner la TVA en transformant notre structure en association. Une majoration de cette ampleur va inciter des collègues à changer de statut. C'est un encouragement à l'incivisme ! »

Hervé Dewachter ne se limite pas à l'accueil de centres aérés. Depuis 25 ans, il pratique l'équithérapie dont il détaille le bien-fondé : « Nous accueillons ici des personnes atteintes de troubles mineurs, mais aussi des non-voyants, voire des malades atteints de pathologies mentales lourdes. Le cheval est un partenaire efficace de ces personnes, qui acquièrent ou retrouvent des sensations que nul autre traitement ne leur procure. »

Ceci est confirmé par le docteur Jean-Claude Lefèvre, médecin généraliste à Thourotte, qui reconnaît le pouvoir apaisant des animaux et recommande l'envoi de patients dans ce type de structures, trop rares dans l'Oise à son goût.

L'avenir de l'équithérapie inquiète Hervé Dewachter : « Nos partenaires sont des centres hospitaliers, qui ne pourront majorer leur participation. Certains nous l'ont fait savoir dès maintenant. J'ai quand même pu sauver les meubles en anticipant la reconduction de contrats. » La perspective de voir s'effondrer un projet qui lui tenait à cœur l'attriste. « Nous envisagions depuis des mois, dans le cadre de l'équithérapie, d'envoyer un équipage au championnat de France d'attelage adapté. Le travail a été fait, patiemment, autant par nous que par les handicapés et leurs soignants. Aura-t-on le budget ? », demande-t-il.

Hervé Dewachter doit aussi plaider auprès des organisateurs de centres de loisirs, qui risquent de regarder à deux fois avant d'emmener les enfants monter à poney. « Mais est-ce qu'un séjour à Disneyland apportera à l'enfant des valeurs humaines telles le respect et l'effort ? » Le chef d'entreprise est catégorique : « Si nous n'obtenons pas de TVA à taux réduit, je serai contraint de licencier. »

Hausse de la TVA dans les centres équestres: la pension augmente en moyenne de 50 euros

Depuis ce 1er janvier 2014, la TVA est passée de 7 à 20% dans les centres équestres. Depuis des mois, les représentants de ces centres brandissent les conséquences éventuelles en France: la fermeture de 2000 établissements et la perte de 6000 à 8000 emplois. Qu'en est-il exactement?



© France 3 Alpes Un centre équestre en Isère

Les représentants des centres équestres français ont manifesté pendant des semaines contre la hausse de la TVA à 20%, bloquant des villes et même, plus récemment, Bruxelles où une délégation a été reçue par la Commission européenne, car c'est l'Europe qui impose cette hausse. La Commission s'est montrée attentive aux préoccupations exprimées pour autant, il n'est pas question de modifier le taux de TVA, contrairement à ce que réclament ces centres équestres.

"Le droit communautaire et la décision de la Cour de justice européenne sur cette question sont très clairs. La Cour a confirmé dans son arrêt contre la France en mars 2012 qu'en vertu du droit de l'UE, un taux réduit de TVA ne peut pas être accordé à toutes les activités liées aux centres équestres", avaient rappelé le 13 décembre les services du commissaire européen chargé de la Fiscalité, Algirdas Semeta.

Alors dans les écuries, on a affiché les nouveaux prix en ce début janvier.

L'impact de la hausse

A Saint-Etienne-du-Crossey, en Isère, le centre de Nathalie Marolleau répercute cette hausse sur les pensions et les cours d'équitation. "Pas d'autre choix", explique-t-on. Sur un prospectus, la pension, pour les propriétaires qui laissent leurs chevaux à l'année, passera de 390 à 437 euros. Une hausse de 47 euros. Les cours, eux, augmentent de 22 à 25 euros. Pas encore de quoi décourager les plus mordus, du moins dans l'immédiat. C'est dans quelques mois, vers la rentrée, que l'on pourra mesurer le réel impact de la hausse.

Retrouvez aussi l'article sur : <http://alpes.france3.fr/2014/01/02/hausse-de-la-tva-dans-les-centres-equestres-la-pension-augmente-en-moyenne-de-50-euros-387057.html>



2 janvier 2014



Partout en France, les promoteurs de la filière équestre estiment qu'ils mènent une activité "à fort caractère social" en permettant l'accès à l'équitation à un large public ou encore à des personnes handicapées, et réclament que leurs centres équestres soient considérés comme des installations sportives, éligibles à une TVA réduite. "Sinon, les gamins ne pourront plus monter sur des poneys et l'équitation redeviendra un sport de riches", redoutent les propriétaires de centres.

Hausse de la TVA : rogner sur les marges



Le 9 décembre, 500 artisans, commerçants, agriculteurs et petits patrons avaient manifesté dans les rues de Châteauroux pour dénoncer la « pression fiscale » et la hausse de la TVA.

Tous les secteurs d'activités sont impactés par la hausse de la TVA. Notamment les centres équestres, la restauration et le bâtiment.

Pas de pause fiscale pour les contribuables. Depuis hier, le taux de TVA intermédiaire est passé de 7 à 10 % et le taux plein de 19,60 % à 20 %. Une hausse fiscale qui aura des répercussions de plusieurs centaines d'euros sur le pouvoir d'achat des familles, donc sur la consommation et la santé des entreprises. Petit tour d'horizon non exhaustif dans différents secteurs, dans l'Indre.

Restauration : de 7 à 10 %. Depuis maintenant quatre ans, c'est la valse de la TVA dans ce secteur d'activité. Soumise au taux de 19,60 %, elle avait bénéficié du taux réduit de 5,50 % au 1^{er} juillet 2009. Taux relevée à 7 % le 1^{er} janvier 2012, avant de passer à 10 % cette année. Une hausse de trois points que ne goûtent guère les restaurateurs. Exemple avec Dominique Thomas, patron de L'Escale, à Déols, un des premiers relais routier de l'Hexagone, avec 273.750 couverts à l'année. « Notre carte a été refaite récemment. Il n'est donc pas question de répercuter ces trois points de hausse sur la clientèle. Il va falloir réduire nos coûts et rogner sur nos marges. » Le restaurateur craint que la baisse du pouvoir d'achat des familles liées à cette augmentation de TVA entraîne une diminution de fréquentation dans les restaurants et dans tout le secteur des loisirs. Dominique Thomas milite pour les artisans restaurateurs qui pratiquent du « fait maison » bénéficient du taux de TVA réduit à 5,50 %.

Bâtiment : de 7 à 10 %. « Quand le bâtiment va, tout va. Eh bien là, cela ne va plus », tempête Sylvain Schuler, président départemental de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). La colère gronde chez les artisans-entrepreneurs. « Cette augmentation de trois points de la TVA va entraîner la disparition de 3.000 à 4.000 artisans », insiste Sylvain Schuler. Les professionnels du secteur craignent également à un accroissement du travail au noir et réclament un renforcement des contrôles, notamment le week-end. Pour le président de la Capeb de l'Indre, le taux réduit de TVA à 5,50 % sur les travaux de rénovation énergétique et sur les travaux induits ne compensera pas la hausse générale, « car elle ne représente que 15 % de l'activité du bâtiment ». Là aussi, pour limiter l'impact de cette hausse sur leur clientèle, les artisans vont devoir rogner sur leurs marges.

Les professionnels du bâtiment ne devraient pourtant pas chômer durant ce premier trimestre. Car de très nombreux devis ont été signés avant le 31 décembre 2013 par les clients. Ces derniers bénéficieront ainsi du taux de TVA de 7 %, si les travaux sont achevés au 1^{er} mars.

Centres équestres : de 7 à 20 %. Pour l'ensemble des professionnels du secteur, cette augmentation s'apparente à la mort du petit cheval. Ils estiment que cette mesure fiscale pourrait « entraîner une perte de 6.000 emplois et envoyer 80.000 chevaux à l'abattoir ». « 13 points d'augmentation d'un seul coup, c'est du jamais-vu. C'est sûr, cela va faire mal, très mal. Je vais devoir rogner sur mes marges afin d'augmenter à minima le prix des prestations. Aujourd'hui, la troisième fédération sportive de France est en danger de mort, ainsi que toutes les filières qui gravitent autour », soutient Philippe Provost, responsable du centre équestre des Crins-Blancs, à Pouligny-Notre-Dame.

Les familles seront évidemment touchées : le prix des heures de cours, mais aussi des pensions, vont augmenter dans tous les centres équestres. Conséquence : beaucoup de cavaliers risquent d'abandonner l'équitation.

Équitaxe : la colère des cavaliers gersois



Christiane Saramon et son fils, Alexandre, expriment leur inquiétude après l'augmentation de la TVA sur les activités équestres. / Photo DDM, Sébastien Lapeyrère

La TVA sur les activités de la filière équestre est passée de 7 % à 20 % au 1er janvier. Une augmentation qui inquiète les exploitants agricoles. Reportage aux Écuries de Manaou, à Saint-Michel.

Des champs à perte de vue. Les maisons se font rares. «On est plutôt isolé ici, sourit Christiane Saramon, propriétaire avec son mari, Clément, des Écuries de Manaou, à Saint-Michel. La densité de population est très faible. Mais nous parvenons tout de même à attirer des cavaliers.» En effet, le club hippique, créé il y a 10 ans, compte 130 licenciés. L'activité du centre équestre est en plein essor. Et la notoriété des Écuries de Manaou dépasse aujourd'hui les frontières du canton de [Mirande](#). Pour preuve, un concours régional de saut d'obstacles sera organisé en mai prochain à Saint-Michel. Christiane Saramon a donc toutes les raisons d'être heureuse. Et pourtant, elle est en colère. L'origine du courroux provient de «l'équitaxe» : la hausse de la TVA sur les activités de la filière équestre passant de 7 % à 20 % (lire encadré ci-contre). «Nous sommes en pleine réflexion pour savoir comment nous allons gérer cette augmentation», précise celle qui est à la tête du centre équestre. Les cours qui s'élevaient à 60 €/mois avant le 1er janvier pourraient dès à présent passer à 72 € si l'augmentation de la TVA est répercutée sur les licenciés. «Si c'est le cas, je ne pourrai plus payer le cours hebdomadaire à ma fille, assure une maman. Et je ne suis pas la seule dans cette situation. J'ai discuté avec beaucoup de parents qui seront dans l'impossibilité de faire face à cette augmentation.» Christiane Saramon souhaite aller à l'encontre du cliché qui associe l'équitation à un sport de riches. «On nous traite de nantis alors que nos clients sont, en partie, des enfants d'agriculteurs aux moyens financiers limités», souligne-t-elle. Pour cette raison, l'exploitante agricole exclut d'imputer la hausse de la TVA sur les licenciés. «Nous prendrons une partie de cette augmentation à notre charge au détriment des investissements, se résigne Christiane Saramon. Mais nous n'avons pas les moyens d'assumer seuls les 13 points de TVA en plus.»

Si les Écuries de Manaou semblent avoir les «reins» solides pour faire face à «l'équitaxe», cette mesure européenne pourrait entraîner la fermeture de nombreux centres équestres gersois. Une issue «malheureuse» qui désole la cavalière : «Nous jouons pourtant un rôle important dans l'animation du tissu local».

TVA : explications de l'augmentation

La TVA sur la filière équestre est un différend vieux d'une dizaine d'années entre l'Union Européenne et la France. Contrairement aux instances européennes, la France considère que les activités de cette filière entrent dans le cadre des produits et services qui peuvent bénéficier d'une TVA réduite. Le 8 mars 2012, la cour de justice de l'Union européenne a tranché aux dépens de la France. À partir du 1er janvier 2014, le taux de TVA réduit ne pourra désormais être appliqué qu'aux chevaux destinés à être consommés.

Ainsi, pour aider la filière à absorber cette hausse, le gouvernement propose que les contrats conclus avant le 31 décembre 2013 continuent à bénéficier du taux réduit jusqu'à leur terme. De plus, une aide aux centres équestres va être mise en place par l'intermédiaire d'un «fonds cheval» piloté par les représentants de la filière. Des mesures qui ne rassurent guère Christiane Saramon, à la tête des Ecuries de Manaou, à Saint-Michel, et déléguée départementale du Groupement hippique national : «Nous ne demandons pas à être assistés. Nous souhaitons être autonomes financièrement.»

Sébastien Barrère

QUELQUES MOIS DE SURSIS POUR LES CENTRES ÉQUESTRES



REMIREMONT

La hausse de la TVA de 7 % à 20 % dans la filière équestre est une décision prise par le gouvernement sous la pression de la commission européenne de Bruxelles ; la directive datait de 2006.

Au centre équestre de la Grange-Puton à Remiremont, comme dans le reste du territoire, cette augmentation de la TVA ne sera effective qu'à la fin de l'année. Suite au mouvement de grogne mené, en novembre dernier, par Laurent Cremaschi, gérant de la Grange-Puton, les centres équestres ont obtenu un délai supplémentaire, soit le maintien de la TVA à 7 % en 2014 pour les clients inscrits en 2013. « Si nous n'avions pas eu ce délai, j'aurais été dans l'obligation de supprimer un poste », explique Laurent Cremaschi qui gère le deuxième centre équestre des Vosges en terme de licenciés (plus de 250). En revanche, il n'est pas persuadé d'un avenir serein sur le long terme car, pour les nouveaux adhérents en 2014, l'augmentation de 13 % de la TVA entre bien en vigueur. « Il est certain que des probables clients vont se détourner de l'équitation », poursuit-il.

Donc, pas tellement de répercussions dans l'immédiat mais, dans quelques mois, les adhérents vont ressentir les effets de cette hausse, à savoir 100 € de plus sur l'année pour un enfant qui monte une fois par semaine, et 100 € de plus par mois pour un cheval en pension.

Pour la structure romarimontaine, « cette augmentation de la TVA représentera 25 000 € de perte à l'année à partir de l'an prochain », estime le gérant. Et le poste est toujours en sursis.

Equitaxe : certains centres équestres héraultais risquent de mettre la clé sous la porte

L'inquiétude des professionnels de l'équitation persiste. Malgré une forte mobilisation, la TVA du secteur est passée de 7 à 20% au 1er janvier. Et les répercussions économique se font déjà sentir : à Villeveyrac, le club de poney ne s'en relèvera pas.

Par Isabelle Bris



Certains centres équestres comme celui de Villeveyrac, dans l'Hérault, jettent l'éponge, écrasés par les taxes A Maurin, près de Montpellier, l'avenir du poney club local s'assombrit avec l'augmentation de 7 à 20 % de la TVA. Aujourd'hui, cette équitaxe et la mise place de la réforme des rythmes scolaires font littéralement vaciller l'activité du centre équestre.



Maurin : le poney club en danger

Entre équitaxe, hausse de la TVA pour le foin et les céréales et réforme des rythmes scolaires, les centres esquestres sont en mode survie.

Hausse de la TVA: les centres équestres respirent un peu, mais...

Ce 1er janvier, le taux de la TVA dans les centres équestres a bondi de 7 à 20 %. Après les manifs de l'automne, on imaginait la gueule de bois de l'Épiphanie. Un tour d'horizon débouche sur un autre constat. L'effort consenti in extremis par le gouvernement permet en effet de maintenir la TVA réduite sur les contrats signés avant le 31 décembre. Le monde du cheval balance donc plutôt entre le flou et l'attentisme.



Sous la pression de l'Union européenne, le gouvernement français avait décidé d'augmenter le taux de TVA pratiqué dans les centres équestres, de 7 à 20 %. D'où la colère et la mobilisation des cavaliers. Finalement, le ministère de l'Économie choisissait de créer un « fonds cheval » et d'amortir le choc pour les clubs hippiques. Tous les contrats signés avant le 31 décembre au sein de ces clubs et centres demeureraient sous le régime de TVA à taux réduit. Et Bercy promettait d'obtenir de Bruxelles le classement des établissements équestres dans les activités sportives, donc à TVA réduite. Cela étant posé, où en sont les structures du secteur ?

- Quel effet a pour vous le maintien de la TVA réduite pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre ?

Corinne Guillet (Écurie des Mûriers, Marquette) : « Ça nous permet de pérenniser la clientèle des chevaux en pension ; nous avons 25 propriétaires. Même si on a été un peu pris de cours ; la fédération ne nous a envoyé le courrier d'information que le 20 décembre. »

Valérie Lemaire (Club hippique du Forest, Bondues) : « Ça joue pour la clientèle qui est à l'année, mais on est dans le doute quand même, on ne sait pas si le taux réduit passe de 7 à 10 %, comme dans la restauration. Pour tout ce qui est pension, j'applique donc le taux de 10 %. »

Sophie Viallet (Club hippique de Wambrechies) : « C'est important, mais c'est reculer pour mieux sauter. En 2015, la TVA passera à 20 %. »

Gaëtan Decherf (Cercle hippique du Bois d'Achelles, Bondues) : « La décision est importante, sachant qu'elle est provisoire. On nous a prévenus le 22 décembre, ce n'est pas si facile à mettre en œuvre, même si on travaille beaucoup avec des forfaits annuels. Nous, on est une association à but non lucratif mais assujettie à la TVA et à l'impôt sur les sociétés. »

Céline Dufour (Écurie de Verlinghem, pension) : « C'est important, pour garder des clients et continuer à proposer des services sans augmenter le prix de la pension. »

**- Quels sont les impacts du passage de la TVA à 20 %, au 1er janvier ?**

C. G. (Mûriers) : « Pour les pensions signées depuis le 1er janvier, ça représente 30 à 40 € d'augmentation par mois. Pour une carte de dix séances à cheval, ça passe de 140 à 157 €. Une hausse des prix qu'on doit thésauriser pour l'État. Tout ça rend les prévisions difficiles. On ne fera pas d'investissements ; on a besoin d'un club-house, par exemple, qu'on ne pourra réaliser. Depuis trois ans, en plus, la hausse du coût de la nourriture pour les animaux, la hausse des charges de personnel, réduisent nos marges. Maintenant, stop ! »

V. L. (Bondues) : « Pour ceux qui fonctionnent à la carte, la hausse va être énorme. Mon maréchal-ferrant a deux enfants qui font de l'équitation, l'un est moins intéressé, il ne remontera pas. »

S. V. (Wambrechies) : « Aucun pour l'instant. »

G. D. (Bois d'Achelles) : « Elle va nous pénaliser, on va forcément la répercuter sur les tarifs. L'équitation coûte cher et concerne un public relativement favorisé. Mais ça plus ça plus ça, à force on va remettre en cause la politique de démocratisation qui a été engagée. »

- Espérez-vous que Paris puisse agir sur Bruxelles ?

C. G. (Mûriers) : « Oui, on est quand même une structure sportive ; mais il fallait beaucoup de temps pour qu'ils changent leur texte (de loi). Le gouvernement français s'est précipité, ça devait être le statu quo, il y avait moyen de ne pas subir d'amende. »

S. V. (Wambrechies) : « J'attends de voir. »

G. D. (Bois d'Achelles) : « Non. La France avait déjà été condamnée en 2006. Il y avait eu baisse de la TVA, mais une date butoir, celle du 31 décembre 2013. »

- Observez-vous un impact de la réforme des rythmes scolaires ?

C. G. (Mûriers) : « Oui, le mercredi matin ; avant, on ouvrait quatre créneaux horaires, maintenant deux. Et on sature le samedi, on ne peut pas répondre à la demande. Le phénomène peut se conjuguer avec la hausse de la TVA. »

G. D. (Bois d'Achelles) : « Pas encore, mais c'est inquiétant. J'ai contacté des profs de la Croix Blanche, les enfants devront aller en étude et ne pourront venir plus tôt chez nous. Le mercredi matin, on a trois reprises avec des petits, je ne sais pas où je vais pouvoir les placer ; tout le monde veut monter le mercredi après-midi ou le samedi. »

- Comment voyez-vous l'avenir ?

C. G. (Mûriers) : « C'est difficile d'avoir une vision précise. La conjoncture joue beaucoup. Un enfant prendre une heure de cours, contre deux avant. Pendant les vacances, au lieu de stages d'une semaine, on fait beaucoup de mini-stages. Côté emploi, on a une personne à temps plein, moitié sur l'enseignement, moitié sur l'entretien des écuries ; si ça ne va pas, on le fera passer à temps partiel. On a deux apprentis, on passera sans doute à un à la rentrée de septembre. »

V. L. (Bondues) : « Pour les gamins qui accrochent vraiment à l'équitation, je pense que les parents suivront. Mais on avait déjà senti une baisse le mercredi. Je recevais les centres de loisirs et la MJC le samedi, ils ont arrêté faute de subvention. J'espère qu'on va tenir. Les pensions devront augmenter leur prix, les gens vont-ils s'orienter plus vers les centres équestres, c'est à voir. »

S. V. (Wambrechies) : « Cette hausse de la TVA, c'est une hypothèque sur l'avenir. »

C. D. (Écurie de Verlinghem) : « Pour l'instant, aucun de nos clients n'a annoncé son départ. On est plein. Mais si un box devient libre, je me demande comment on va faire. On a neuf boxes en tout et on est tout récent. Une place, ça vaut cher. »



G. D. (Bois d'Achelles) : « On est inquiets, même si on est très bien situés, dans la métropole lilloise. On va peut-être continuer à tenir. Mais dans d'autres secteurs, comme Calais, Béthune ou Saint-Omer, ça va être plus dur. Il y a des gens qui font déjà tout eux-mêmes, comme à Quesnoy-sur-Deûle ou à Clairmarais, qui n'ont déjà plus de vie, ça va être encore plus compliqué. »

(1) Au comité régional d'équitation, on précise que c'est bien 7 %.

Le centre équestre de Marcq est géré par l'UCPA et n'entre pas dans la même catégorie. On y reviendra.